



Gatineau, le 21 janvier 2015

Madame Linda Bédard
Directrice régionale
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
16, Impasse de la Gare-Talon, RC100
Gatineau (Québec)
J8P 0B1

Objet : Dépôt d'une résolution de la TRGIRT Outaouais

Madame Bédard,

Lors de la rencontre de la Table régionale de Gestion intégrée des Ressources et du Territoire public de l'Outaouais (TRGIRT) du 20 novembre dernier, les membres de la TRGIRT Outaouais ont analysé une proposition du comité de travail sur les enjeux écologiques, concernant l'enjeu écologique « Structure d'âges des forêts, plus particulièrement, au remplacement de la modalité temporaire appliquée à cet enjeu ».

À cette rencontre de la TRGIRT Outaouais, la résolution suivante a été adoptée :

RÉSOLUTION :

- ATTENDU QU' À l'automne 2011, les trois Tables locales de Gestion intégrée des Ressources et du Territoire de l'Outaouais (TLGIRT), sur une proposition du ministère, ont convenu d'appliquer une série de modalités temporaires pour les enjeux établies pour chacune des trois Table ;
- ATTENDU QUE Lors de la rencontre de la TRGIRT Outaouais du 11 septembre 2014, les représentants industriels ont indiqué aux membres de la TRGIRT Outaouais qu'au niveau de l'enjeu écologique : Structure d'âge des forêts. La modalité temporaire convenue en novembre 2011, soit « Maintenir les unités territoriales de référence (UTR) regroupées dans la catégorie évaluée dans le projet structure d'âge » pourrait occasionner le gel de certains regroupements d'UTR situés à l'est de la Rivière Coulonge, ce qui aurait comme conséquence possible une augmentation des coûts d'approvisionnement par l'éloignement des secteurs de coupe ;
- ATTENDU QUE Le 11 septembre 2014, les membres de la TRGIRT Outaouais ont convenu de mandater le comité de travail sur les enjeux écologiques, afin d'analyser les modalités temporaires convenues par les défuntés TLGIRT pour les enjeux écologiques, et de proposer des modifications à celles-ci les cas échéants ;

ATTENDU QUE Lors de la rencontre de la TRGIRT Outaouais du 20 novembre 2014, les membres du comité de travail sur les enjeux écologiques ont déposé une proposition visant à remplacer la modalité provisoire établie pour l'enjeu : Structure d'âges des forêts ;

ATTENDU QUE Lors de la rencontre de la TRGIRT Outaouais du 20 novembre 2014, les membres de la TRGIRT Outaouais ont voté sur la proposition du comité de travail sur les enjeux écologiques visant à remplacer la modalité provisoire établie pour l'enjeu Structure d'âges des forêts.

Il est proposé par Monsieur Dominique Bhérier, appuyé par Monsieur Jacques David et adopté à la majorité que :

- La modalité suivante remplace la modalité temporaire pour l'enjeu écologique « Structure d'âges des forêts », soit :

En plus de la cible provinciale qui est d'avoir en tout temps par UA un minimum de 80 % des regroupements d'UTR dans les catégories faiblement et modérément altérées. Un minimum de 50 % des regroupements d'UTR par UA doit se trouver dans la catégorie faiblement altérée. De plus, en tout temps, avoir un maximum de 15 % de regroupement d'UTR se trouvant dans la catégorie fortement altérée pour l'Outaouais.

Dans, l'attente de recevoir la position de votre ministère sur cette résolution, je vous prie d'agréer, Madame Bédard, l'expression de mes sentiments, les meilleurs.

Le secrétaire de la TRGIRT Outaouais,

Christian Taillon,
Agent de concertation et de développement